

TABLEAU D'AVANCEMENT A AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE FILIERE GESTION PUBLIQUE

CAP DU 18 MARS 2010

1	DANIEL THIENARD	THIERS
2	BRIGITTE CATTET	TG CDC
3	MICHELE BORGOMANO	TG
4	SYLVAIN BIETTE	TG SRLT
5	JEAN PIERRE BRUSCHI	AM AMENDES
6	MARIE CLAIRE NARTUS	VILLEFRANCHE SUR MER
7	DANIELLE LOUFRANI	NICE AMENDES
8	CHRISTIAN BLONDEL	BAR SUR LOUP
9	MARIE JOSE ALEMENY	BAR SUR LOUP
10	CORINNE LOGNOZ	GRASSE MUNICIPALE
11	CHRISTIANE SOULINAS	MANDELIEU LES TOURRADES
12	CORINNE ESPOSITO	CANNES MUNICIPALE
13	CHANTAL VACHERON	ERD DDFIP
14	STEPHANI HEREAU	NICE AMENDES
15	PASCAL RAYNE	ERD DDFIP
16	CHANTAL MINARD	NICE ARENES VERDI
17	VERONIQUE VITIELLO	CDC DDFIP
18	BRUNO GIUBERGIA	MANDELIEU LES TOURRADES
19	JACQUES BELLIARD	DI DDFIP
20	MONIQUE BOUBARNE	ESCARENE
21	PATRICK GIRAUD	SIP GRASSE
22	VALERIE CHAMPEVILLE	SIP MENTON
23	CHANTAL TASSINARI	NICE PORT ROSSINI
24	JEAN PIERRE STILLEN	CEPL DDFIP
25	MARIE GABRIELLE PERNICI	COMPTA DDFIP
26	MICHELE MAUNIER	CDC DDFIP
27	LAURENCE VANWAELESCAPPEL	MANDELIEU LES TOURRADES

Dans le cadre de la création de la DGFIP, le plan ministériel de qualification a majoré les taux de promotion de grade, pour la période 2009-2011, par décision en date du 27 mars 2008.

Ainsi, les mesures intra-catégorielles fixent, pour 2010, les taux de promotion suivants :

33% pour l'accès à l'échelle 6,

Par ailleurs, le ministre a souhaité que soit réservée aux agents en fin de carrière une partie significative du surplus de promotions accordé par rapport aux années antérieures.

Tous les agents de 58 ans et plus au 31 décembre 2010 (agents nés en 1952 et avant) remplissant l'ensemble des conditions statutaires, seront proposés à l'inscription sous réserve de remplir les conditions minimales de notation applicables à l'ensemble des agents promouvables à savoir d'être notés en 2007,2008 et 2009 au moins à la note de référence (sous réserve de l'examen des situations des agents notés à la note d'alerte) et de ne pas faire l'objet d'une instance disciplinaire.

De manière à leur assurer la nomination, ces agents ont été positionnés en tête des propositions du département suivant les critères de classement habituels.

- **l'échelon par ordre décroissant.**
- **Dans un même échelon, le total des trois dernières notes.**
- **A égalité dans le total des notes, l'ancienneté dans l'échelon.**

Pour le département, la direction nous propose de classer 27 agents pour un ratio estimé à 22.21

Les promotions ont un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Vos représentants FO :V Romand/ E Courtin/ J MSili/ M Pontnau/ A Curti/CVacheron